

ARRIVÉ le

- 2 JUL. 2013

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERS
*Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise*

Sous-Préfecture de Vouziers

2013/34

Paraphe : 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2013/26

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16 (dont pouvoir : 2)

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt-quatre juin deux mille treize, à 18h45, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 17 juin 2013

Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Régine BRUSA ; Nathalie CAMBIER JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Frédéric MATHIAS.

Représentés : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir à Mme Pascale MELIN ; M. Gildas THIEBAULT donne pouvoir à M. Francis SIGNORET

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RENOVATION DE TOITURES

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment l'article 3.4 – Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire ;

Vu la délibération n° 09/029 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009, modifiée par délibération N°DC212/13 du 23/02/12, adoptant le dispositif d'aide aux particuliers pour la rénovation de toitures / façades et confiant la délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau attribue les subventions suivantes :

Prénom Nom	Commune	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. et Mme Jean MOZET	TANNAY	11 094,65 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme Lionel RENOLLET	VRIZY	10 248,46 €	9 552,96 €	716,47 €

Le Bureau AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir. »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

